

**Conseil économique et social**Distr. générale
11 octobre 2021Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre
Quatrième session
En ligne, 17 et 18 novembre 2021

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*
Rapports au Comité des politiques sociales,
de la lutte contre la pauvreté et du genre – rapport et discussion

Rapport sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique relatives au sous-programme 9 : lutte contre la pauvreté, les inégalités et politiques sociales

I. Introduction

1. L'objectif du sous-programme 9 (pauvreté, inégalité et politique sociale) de la CEA est d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités grâce à l'amélioration des politiques et stratégies des États membres en matière d'investissements sociaux et de création d'emplois urbains productifs. Le sous-programme est exécuté par deux sections de la Division des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre, à savoir la Section des politiques sociale et la Section de l'urbanisation et du développement.

2. Sa mission première est de renforcer la capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques appropriées qui favorisent un développement durable inclusif et équitable dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, de l'emploi et de la protection sociale, de la population, des migrations et de l'urbanisation, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'union africaine. Sur la base des décisions et des orientations du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre, le sous-programme 9 appuie les États membres par ses travaux analytiques, son appui dans les domaines des politiques et des services consultatifs, de la mise au point d'outils, de l'organisation de dialogues politiques et du renforcement des capacités.

3. Le présent rapport a pour objet de donner un aperçu des activités entreprises dans le cadre du sous-programme 9, telles que définies dans le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2020-2021. Des résumés tabulaires des activités entreprises par la Section des politiques sociales et par la Section de l'urbanisation et du développement figurent dans l'annexe au rapport.

* E/ECA/CSPPG/4/1.



II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du sous-programme 9

4. Les principales activités menées au titre du sous-programme 9 durant l'exercice biennal 2020-2021 peuvent être regroupées en domaines thématiques, comme indiqué ci-dessous, et ont été entreprises par la Section des politiques sociales et par la Section de l'urbanisation et du développement.

A. Section des politiques sociales

1. Lutte contre la pauvreté

5. En réponse à l'aggravation de la pauvreté et de la vulnérabilité dues à la pandémie du coronavirus (COVID-19), le sous-programme a réorienté ses activités pour produire de nouvelles données probantes sur les portions de la population économiquement vulnérables et a fourni un appui en vue d'améliorer la reprise économique et la résilience dans les pays africains. Dans ce cadre, le sous-programme 9, par l'intermédiaire de la Section des politiques sociales, a dirigé l'élaboration du document phare de la CEA, le Rapport économique sur l'Afrique 2021, ayant pour thème « Relever les défis de la pauvreté et de la vulnérabilité en Afrique à l'heure de la pandémie de COVID-19 ».

6. Une conclusion importante est que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle essentiel que joue la gestion des risques dans la réduction de la pauvreté en Afrique. Bien qu'elle ait gravement perturbé la vie des populations, la pandémie n'est qu'un des nombreux risques auxquels se trouvent confrontés les ménages pauvres. Le Rapport fournit des recommandations de politique générale visant à encourager les décideurs à ne pas seulement réduire la pauvreté immédiate (ex-post), mais aussi à réduire la vulnérabilité et la pauvreté (ex-ante), et à ne pas se contenter d'étendre l'aide sociale, mais aussi de développer des actifs et d'investir dans le renforcement des infrastructures sociales pour promouvoir la croissance. Le *Rapport économique sur l'Afrique 2021* met l'accent sur l'identification de moyens pratiques permettant aux politiques publiques et au secteur privé d'aider les populations vulnérables à mieux gérer les risques et à renforcer leur résilience face aux chocs futurs. Ce dernier point revêt une importance particulière pour « mieux construire l'avenir » dans la phase post-COVID-19 et pour une réduction durable et rapide de la pauvreté dans la région.

2. Protection sociale

7. Le sous-programme 9 a participé à un projet mondial au cours de l'exercice biennal sur les réponses à la pandémie de COVID-19, qui avait les trois volets distincts mais interdépendants de la protection sociale, de la mesure de la pauvreté et de l'économie des services à la personne. Dans le cadre de la protection sociale, un Indice des risques et de la vulnérabilité a été mis au point pour évaluer la probabilité que les personnes vulnérables tombent dans la pauvreté à cause de la pandémie. Cela a été fait pour 11 dimensions et 56 indicateurs concernant les chocs exogènes, dont, entre autres, la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques. L'Indice des risques et de la vulnérabilité sera transformé en une boîte à outils pour une sensibilisation accrue et une participation plus poussée de l'Éthiopie, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de l'Égypte et du Nigéria. Le sous-programme a également participé à la construction d'un site web mondial qui quantifie les réponses des politiques budgétaires et monétaires au COVID-19. Le site a été présenté au dernier Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé à New York du 6 au 15 juillet 2021 sous les auspices du Conseil économique et social et a été largement reconnu comme un outil utile pour mesurer la réponse et l'influence des États membres. Cela répond également aux recommandations

faites par les États membres lors de la dernière réunion du Comité tendant à renforcer le suivi et l'évaluation des questions qui sont pertinentes pour réduire la pauvreté et les inégalités, ce qui devrait se faire horizontalement et verticalement, afin que les progrès soient mesurés au moyen d'un ensemble prédéterminé d'indicateurs qui permettent d'assurer l'évaluation à tous les niveaux et que l'information soit disponible pour tous, même au niveau communautaire.

8. En outre, le projet a été conçu en vue d'améliorer les capacités nationales à mesurer et à comprendre la pauvreté dans le contexte de la pandémie, et d'aider les pays cibles à développer leurs capacités statistiques et analytiques. Avec la participation d'experts nationaux, le projet a élaboré un guide général sur l'adaptation des enquêtes auprès des ménages pour pouvoir mesurer la pauvreté dans le contexte de la pandémie. Une analyse de situation dans la région en ce qui concerne la mesure de la pauvreté pour concevoir un indice africain de pauvreté multidimensionnelle a été réalisée en vue de la mise au point d'une méthodologie pour un tel indice en appliquant cela dans le contexte de la Zambie, par exemple.

3. Santé

9. La contribution significative du sous-programme à l'étude des effets socioéconomiques du COVID-19 a catalysé un travail plus spécifique sur la santé et la viabilité économique par les États membres. Il en est résulté deux objectifs à atteindre.

10. Le sous-programme et une partie prenante du secteur privé ont décidé d'analyser les conséquences pour la prévention et le traitement des maladies transmissibles (par exemple, l'inoculation de la rougeole) de la réorientation des ressources budgétaires vers la prévention et le traitement du COVID-19. Un rapport intitulé « *Beyond the BIG Three* » (Au-delà des trois grands) a donc été établi pour analyser l'état des efforts déployés pour lutter contre des maladies infectieuses plus courantes dans six pays africains. Le coût de l'inaction et le coût de l'action pour deux catégories de maladies – maladies diarrhéiques et les infections des voies respiratoires inférieures (pneumonie) –, qui représentent 14 % de la mortalité des moins de 5 ans, ont été modélisés. Il ressort des modèles des taux de rendement importants en termes de gains de productivité et de croissance du produit intérieur brut (PIB) si des mesures devaient être prises immédiatement. La présentation du rapport a suscité une demande de l'application de la boîte à outils de la modélisation au Ghana, afin d'éclairer la conception des politiques et la prise de mesures plus durables dans le domaine de la santé.

11. Le sous-programme, en collaboration avec un consortium de prestataires de santé privés (ABC-Health), est en train d'élaborer un rapport sur l'amélioration de la prestation de services de santé durant la pandémie du COVID-19. En mettant l'accent sur l'accès aux services de santé, leur disponibilité et leur coût abordable, le rapport analysera trois domaines – la technologie et son application à la santé, le financement et la gestion de l'offre, les résultats préliminaires relatifs aux faibles progrès réalisés en matière de prestation de services standard et la forte dépendance des importations des chaînes d'approvisionnement internationales – et propose, comme réponses politiques, un recalibrage des objectifs continentaux vers un universalisme progressif de la couverture universelle des soins de santé et la mise à profit de l'Accord ratifié de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA f). L'élaboration et la production d'un indice quantitatif permettant d'élargir et d'approfondir les réponses en matière de politique de santé des États membres, y compris l'association du secteur privé, feront partie intégrante du rapport.

12. Les activités du sous-programme 9 ont retenu l'attention de plusieurs États membres, qui ont présenté des demandes d'assistance technique. Par exemple, le Gouvernement namibien a demandé une assistance technique dans

le domaine de l'analyse des dépenses publiques de santé et leur durabilité compte tenu des dépenses supplémentaires liées au COVID-19 et de l'effet de levier de l'Accord récemment ratifié de la ZLECAf.

4. Migrations

13. Le sous-programme 9, en collaboration avec le Royaume du Maroc, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Commission de l'Union africaine (CUA), le Réseau des Nations Unies sur les migrations et d'autres organismes de la famille des Nations Unies, a organisé la première réunion d'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte mondial) en Afrique depuis l'adoption du Pacte en 2018. Cet examen continental du Pacte mondial s'est déroulé conformément aux résolutions 73/195 et 73/326 de l'Assemblée générale, qui demandent aux États membres de procéder aux examens en 2020 et 2021 avant le Forum d'examen des migrations internationales de 2022.

14. L'examen régional a révélé que, depuis l'adoption du Pacte mondial en 2018, des progrès ont été réalisés en matière de politiques et de gouvernance de migrations sur le continent. Certains États membres ont, notamment, mis en place des mécanismes de portabilité des droits sociaux et des avantages acquis en réexaminant les accords bilatéraux et les protocoles d'accord avec les pays de destination, afin de protéger le droit au rapatriement des droits sociaux et des avantages acquis. En outre, plusieurs États membres ont mis en place des mécanismes nationaux pour mettre en œuvre et contrôler le Pacte mondial.

15. La réunion régionale africaine a entrepris un examen des 23 objectifs du Pacte mondial. Les participants ont formulé plusieurs recommandations visant à éclairer les politiques et les stratégies pour des migrations sûres et ordonnées.

16. L'examen régional du Pacte mondial, grâce à une participation de haut niveau et à une large couverture médiatique, a contribué à sensibiliser davantage aux questions de politique migratoire internationale. Il a également mobilisé l'engagement politique en faveur du Pacte mondial, comme en témoignent les huit États membres qui ont élaboré des plans d'action nationaux pour soutenir sa mise en œuvre et les 23 États membres qui ont entrepris des examens nationaux pour évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Les connaissances empiriques et les éléments de preuve résultant des examens nationaux et régionaux contribueront à éclairer les politiques nationales ainsi que le prochain examen mondial du Pacte en 2022.

5. Emploi des jeunes

17. Le sous-programme 9 a élaboré un rapport sur la promotion de l'emploi des jeunes pour exploiter le dividende démographique et renforcer la résilience en Afrique dans le contexte de la pandémie du COVID-19. Alors que l'Afrique s'efforce de réaliser ses objectifs de développement, les États membres sont confrontés à un ensemble de contraintes, dont la pandémie de COVID-19. Si la pandémie a jusqu'à présent fait moins de victimes en Afrique que dans d'autres régions du monde, les efforts d'endigement ont eu un coût élevé. Certains de ces coûts sont directs (ralentissement de l'activité économique, mais d'autres reflètent les occasions perdues du fait du sous-emploi ou des effets indirects de la diminution des envois de fonds et de l'aide au développement venant du reste du monde. Alors que la pandémie gèle les embauches, les jeunes et autres nouveaux arrivants sur le marché du travail sont les plus durement touchés par les difficultés économiques. Laisser ces jeunes hors du marché du travail compromet les chances de l'Afrique d'exploiter le dividende démographique. Cela accroît également les risques d'insécurité et de troubles sociaux, en particulier dans les pays déjà en proie à de fortes inégalités et à des conflits politiques latents.

18. Le rapport sur l'emploi des jeunes contient et applique un cadre permettant d'évaluer les chances de l'Afrique d'atteindre trois objectifs connexes : créer des emplois pour les jeunes, exploiter le dividende démographique et renforcer la résilience face à des chocs tels que le COVID-19. Ce cadre offre des outils conceptuels et empiriques pour guider l'analyse de l'emploi des jeunes pour élaborer des politiques efficaces. Le cadre proposé décrit l'emploi des jeunes comme un problème à trois volets, dans lequel aucun des volets n'est a priori un facteur déterminant ou suffisant. De même, aucun des volets, pris isolément, ne garantit un emploi durable à long terme.

6. Indice africain de sécurité humaine

19. Le sous-programme 9, par le truchement de la Section des politiques sociales, a élaboré un document de position africaine qui contribue au débat intellectuel sur le cadre de la sécurité humaine dans la région. Ce document de position tire parti des positions de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur sécurité humaine, pour faire un plaidoyer en faveur d'un indice africain de sécurité humaine.

20. Développé à travers le prisme de la sécurité humaine, l'Indice africain de sécurité humaine contribue à la résolution des problèmes régionaux et transfrontières, en mettant l'accent sur la paix, la sécurité et l'inclusion sociale – en mesurant et en suivant le triple nœud de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Dans un monde de plus en plus interconnecté, une telle boîte à outils serait un instrument précieux devant permettre aux États membres de suivre, d'atténuer et d'élaborer des réponses centrées sur la personne humaine, globales, adaptées au contexte et axées sur la prévention, pour relever les défis liés à la sécurité économique, à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire, à la protection de l'environnement, à la sécurité des personnes, à la sécurité communautaire et à la sécurité politique. Grâce au leadership de la CUA, 5 pays (Cameroun, Djibouti, Mali, Soudan, et Zambie) ont été choisis pour les programmes pilotes de l'Indice africain de la sécurité humaine. Les demandes d'évaluation des communautés économiques régionales (CER) par l'Indice africain de sécurité humaine ont été satisfaites grâce aux rapports sur l'Indice pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

7. Forum régional africain pour le développement durable

21. La septième session du Forum régional africain pour le développement durable (Forum régional africain ou le Forum) s'est tenue du 1^{er} au 4 mars 2021 sous le thème « Mieux construire l'avenir : Vers une Afrique résiliente et verte pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ». Le Forum est une plateforme intergouvernementale convoquée par la CEA en collaboration avec la CUA, la Banque africaine de développement (BAD) et le système des Nations Unies pour examiner les progrès accomplis, partager les données d'expérience et les enseignements tirés, et parvenir à un consensus sur les possibilités d'action et les mesures des pouvoirs publics sous forme de messages clés pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les messages clés adoptés par le Forum régional africain à sa septième session ont servi de contribution régionale collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

22. Le Forum a entrepris un examen approfondi de la mise en œuvre de neuf objectifs de développement durable sélectionnés (objectifs 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17) et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063. Plus précisément, le sous-programme 9 a dirigé l'examen des objectifs 1 (Pas de pauvreté), 3 (Bonne santé et bien-être), 8 (Travail décent et croissance économique) et 10 (Inégalités réduites). L'examen a répertorié et articulé les possibilités d'action et d'autres mesures permettant de mieux aller de l'avant à

la lumière de la pandémie, tout en accélérant la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

B. Section de l'urbanisation et du développement

1. La reprise et la résilience de l'économie des villes à la lumière de la maladie du COVID-19

23. Le sous-programme, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique, a établi un rapport politique sur les effets de la pandémie de COVID-19 et les réponses qui y ont été apportées, rapport intitulé « L[e] COVID-19 dans les villes africaines – Impacts, ripostes et recommandations politiques ». Il a répertorié les principales incidences de la pandémie sur les villes et les gouvernements locaux ainsi que les interventions prioritaires pour tant la reprise que la résilience à long terme. Les graves répercussions économiques et financières ont été mises en évidence, les collectivités locales ayant perdu jusqu'à deux tiers de leurs revenus au plus fort de la crise. Sur la base de ces constatations, le sous-programme a fourni des conseils techniques à trois villes (Accra, Harare et Yaoundé) pour la conception de plans et de stratégies de relance et de résilience économiques à la lumière du COVID-19.

24. Le développement des capacités des experts et des décideurs des gouvernements locaux des trois villes a été appuyé par des ateliers de formation et des ateliers techniques, par le développement d'outils d'appui aux politiques et par des échanges et des apprentissages aux échelons mondial et régional. Des rapports de performance économique se rapportant à chaque ville et un dossier régional ont été établis sur la base de diagnostics détaillés servant de base à la formulation de plans de relance et de résilience économiques. À l'échelle continentale, la note d'orientation du projet régional est l'un des résultats du plan d'action COVID-19 de la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation de l'Union africaine. Par conséquent, le projet a amélioré la compréhension des facteurs clés et des moteurs de la résilience économique et financière des villes en Afrique ainsi que des solutions qui permettent de promouvoir des villes et des gouvernements locaux plus résilients, mieux à même de faire face à des chocs tels que le COVID-19 et autres difficultés socioéconomiques de grande ampleur.

2. Urbanisation et intégration économique régionale de l'Afrique

25. L'Accord portant création de la ZLECAf, dont la mise en œuvre a débuté en 2021, est en cours de concrétisation dans un contexte de croissance urbaine rapide. Toutefois, il n'y a pas eu de réflexion suffisante sur les liens entre urbanisation et intégration économique régionale. C'est pourquoi le sous-programme 9, en collaboration avec le Centre africain pour la politique commerciale de la CEA, a établi un rapport intitulé « Villes : Porte d'entrée pour l'intégration régionale de l'Afrique », qui analyse les liens entre urbanisation et intégration commerciale régionale. Il fait notamment valoir que les villes, en tant que centres de consommation et de production, joueront un rôle de premier plan dans la réalisation de la ZLECAf. En même temps, l'intégration commerciale régionale a le potentiel d'améliorer le bien-être des Africains en connectant les centres urbains aux marchés, tant pour les importations que pour les exportations, et en élargissant l'accès à des biens et services finals et à des intrants intermédiaires moins chers et plus variés. Le sous-programme a également développé une boîte à outils pour les politiques visant à fournir des conseils pratiques aux États membres et aux CER pour tirer parti du lien entre villes et commerce intra-régional, afin de stimuler le développement économique dans le contexte de la ZLECAf. Le kit d'outils pour

les politiques sera également développé sous forme de cours à part entière en ligne, largement accessible aux décideurs de la région. Par ces activités, le sous-programme a amélioré les connaissances et les compétences des décideurs de la région en matière de formulation de politiques et de stratégies qui mettent à profit le potentiel productif des villes et des établissements humains en vue d'accélérer l'intégration économique et l'industrialisation régionales, tout en tirant parti des avantages économiques du commerce et de l'intégration régionale aux fins d'une croissance urbaine inclusive.

3. Priorités stratégiques urbaines et rurales dans la planification du développement national

26. L'urbanisation est une tendance de fond qui a de profondes répercussions sur la croissance et la transformation de l'Afrique. Pourtant, elle n'est souvent pas suffisamment considérée comme une priorité ou un cadre stratégique dans la planification du développement national. De ce fait, le sous-programme 9 a proposé une formation en ligne (par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification) sur l'urbanisation et la croissance économique, afin d'améliorer les connaissances et les compétences des décideurs africains en matière de conception de stratégies et de politiques visant à exploiter le potentiel économique inexploité des villes africaines et de la croissance urbaine rapide.

27. En outre, en réponse aux demandes d'appui technique et de conseils, le sous-programme a aidé Djibouti et le Tchad à formuler des priorités urbaines et rurales plus stratégiques dans la planification du développement national. En utilisant son guide « Une lentille urbaine sur la planification du développement national ... », le sous-programme a apporté un soutien technique au Gouvernement djiboutien pour la rédaction du chapitre sur le développement urbain/rural du deuxième plan de développement national de Djibouti (2020-2024) à la demande du Gouvernement. Ce chapitre présente les priorités stratégiques visant à tirer parti de la croissance économique robuste induite par les méga-investissements dans les infrastructures portuaires et commerciales pour rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables, tout en élevant le niveau de vie dans les zones rurales pour un développement équitable. Au Tchad, le sous-programme a établi un rapport de diagnostic des priorités urbaines pour le Plan directeur d'industrialisation et de diversification économique du Tchad, en organisant également un dialogue technique avec les responsables et autres parties prenantes. Ce document de travail examine et renforce le rôle des villes dans la promotion de la diversification économique et de la compétitivité du Tchad, conformément à l'axe III du plan national de développement du pays, qui vise à développer une économie diversifiée et compétitive.

4. Aménagement de l'espace économique

28. En Éthiopie, la capacité de la Commission de planification et de développement a été renforcée pour prendre en compte les questions urbaines et spatiales dans le nouveau plan de développement décennal du pays. Cela s'est fait grâce à un appui technique et des conseils permettant d'entreprendre un diagnostic national approfondi des dynamiques d'aménagement spatial et urbain, des défis et des occasions à saisir dans les régions du pays, afin d'identifier les actions prioritaires pour harmoniser la planification spatiale et économique dans le pays. Les résultats de l'évaluation ont servi de base à la définition des principales stratégies nécessaires pour que la croissance économique s'accompagne d'une répartition équilibrée des bénéfices et de la prospérité dans tout le pays, tout en tirant parti des avantages de chaque région et de chaque ville pour optimiser la productivité et la compétitivité. Une série d'ateliers techniques a été organisée avec des fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux de divers départements ainsi que d'autres parties prenantes.

29. Ce travail a permis de mieux hiérarchiser le développement régional dans le nouveau plan de développement décennal, dans lequel il a été intégré comme l'un des domaines prioritaires à mettre en œuvre. Par la suite, il a également conduit à la décision de formuler un cadre d'aménagement spatial pour le pays, qui servira d'outil de mise en œuvre du nouveau plan de développement décennal. L'exigence constitutionnelle pour le Gouvernement d'atteindre une croissance équilibrée dans l'ensemble du pays sera ainsi prise en considération. Sur la base du travail effectué en Éthiopie, le sous-programme est en train de développer une boîte à outils pour les politiques afin d'aider d'autres pays à renforcer la dimension spatiale de la planification économique nationale, dans le but de promouvoir des résultats de développement territorial équilibrés, un défi que doit relever la plupart des États membres de la région.

5. Mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes en Afrique

30. Le Nouveau programme pour les villes en Afrique (Nouveau programme pour les villes), adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) constitue le principal cadre d'orientation pour la poursuite d'une urbanisation durable à l'échelle mondiale. Le premier examen quadriennal du Nouveau programme pour les villes est prévu en 2022 et le Secrétaire général de l'ONU devrait présenter un rapport global sur les progrès réalisés depuis 2016. Dans ce contexte, le sous-programme, en partenariat avec ONU-Habitat et la CUA, a vulgarisé les priorités du Nouveau programme pour les villes au moyen d'une série de webinaires en 2021. Les priorités du Nouveau programme pour les villes, telles que définies dans le Cadre de mise en œuvre harmonisé, ont été adoptées par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, en 2018.

31. La série de webinaires a permis d'améliorer les connaissances des États membres sur la mise en œuvre des priorités du Nouveau programme pour les villes, en fonction des spécificités de la région. Les expériences des pays et les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre, de suivi et d'établissement de rapports ont été partagées. Les États membres se sont également engagés à intensifier les dialogues réguliers et inclusifs avec les parties prenantes, afin de favoriser la prise en compte du Nouveau programme pour les villes dans les pays et de renforcer le processus national et régional de préparation de l'examen mondial dudit Programme en 2022. Par ailleurs, sur la base des résultats de la série de webinaires, le sous-programme, en collaboration avec l'Union africaine, ONU-Habitat et Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique, appuie les États membres dans leurs préparatifs en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'urbanisation durable prévue en avril 2022, grâce à un processus de mobilisation et de dialogue régional fondé sur un document cadre servant de fil directeur. Cela devrait permettre de renforcer la base de données et de connaissances permettant d'éclairer la conception et le perfectionnement des politiques et des stratégies visant à accélérer les progrès dans la réalisation du Nouveau programme pour les villes.

6. Prise en compte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

32. Le sous-programme a fourni des services consultatifs techniques aux gouvernements locaux afin qu'ils puissent entreprendre des examens locaux volontaires des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. À ce jour, ce programme a apporté un appui technique à cinq villes et localités : Accra, Yaoundé, Harare, Victoria falls et le district de Ngora pour la réalisation d'examens locaux volontaires. De plus, en réponse à une demande faite par les États membres lors de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable [24 au 27 février 2020, à Victoria Falls (Zimbabwe)], le sous-programme a élaboré des lignes directrices régionales sur les examens locaux volontaires, en partenariat avec ONU-

Habitat et Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique. Les lignes directrices fournissent des conseils pratiques clairs sur la manière de mener les examens locaux volontaires ainsi qu'un modèle détaillé à adapter par les gouvernements locaux, en s'inspirant des pratiques venant d'Afrique et dans d'autres continents.

33. Grâce à son travail sur les examens locaux volontaires, le sous-programme a contribué à une sensibilisation accrue et une mobilisation plus poussée en faveur de la dimension locale dans les efforts tendant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et à une prise de conscience du rôle sans équivalent des gouvernements locaux à cet égard. La mobilisation des gouvernements en ce qui concerne l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2036 et la visibilité des examens locaux volontaires en Afrique ont été renforcés de manière significative par un certain nombre de manifestations au cours du Forum régional africain pour le développement durable (2020, 2021) et du Forum politique de haut niveau (2021). Les efforts du sous-programme visant à identifier les liens entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires ont également été salués et accueillis favorablement par les États membres. En outre, ce travail a également amélioré les connaissances et les compétences des gouvernements locaux dans le domaine de la conduite des examens locaux volontaires, suscitant des demandes supplémentaires d'appui technique, notamment du Bénin, du Congo, de la Gambie et de la Mauritanie. S'inspirant de ce travail, le sous-programme a appuyé le Groupe de travail des Nations Unies sur l'avenir des villes, un groupe de haut niveau chargé de mieux structurer le dialogue des Nations Unies avec les gouvernements locaux et régionaux et le Local 2030, une initiative de l'ONU visant à orienter et à intensifier son travail au niveau local.

7. Estimation du produit intérieur brut des villes

34. Les villes africaines contribuent de manière substantielle aux économies nationales et créent souvent la majeure partie du PIB national. Les informations sur le PIB des villes attirent les investissements privés et encouragent l'évaluation comparative des villes. Pourtant, le PIB n'est pas régulièrement ou systématiquement estimé à l'échelle de la ville ou à l'échelle infranationale en Afrique. Il s'agit là d'une lacune de taille, compte tenu de la place centrale qu'occupent les villes dans les efforts tendant à répondre à la nécessité urgente d'une croissance économique rapide et inclusive en Afrique, notamment pour inverser les effets du COVID-19. Pour remédier à cet état de fait, le sous-programme a aidé trois villes pilotes, à savoir Accra (Ghana), Harare (Zimbabwe) et Yaoundé (Cameroun), à estimer le PIB de leur ville pour la période 2015-2019/2020. Plus précisément, la CEA a fourni un apport technique spécialisé pour le processus d'estimation, tout en offrant des possibilités d'apprentissage et d'échange entre les experts nationaux et locaux compétents dans les villes pilotes. En s'appuyant sur les expériences des villes pilotes et d'autres villes africaines, le sous-programme a formulé des directives techniques sur le PIB des villes, afin d'étendre et de renforcer pareil travail dans la région.

35. L'appui fourni par le sous-programme a permis de renforcer les connaissances et la capacité des États membres à compiler les statistiques relatives au PIB des villes et de favoriser une meilleure compréhension du rôle économique des villes. Le sous-programme aide les villes à mieux planifier, afin qu'elles puissent réaliser tout leur potentiel économique. Compte tenu de son importance et des résultats obtenus dans les trois villes pilotes, le sous-programme a étendu son appui à trois autres villes, à savoir Kigali, Lusaka et Maseru. En outre, un groupe de travail régional sur le PIB des villes a été créé. Il prodigue des conseils et incite à faire preuve d'engagement sur des questions liées au rôle et aux performances économiques des villes africaines.

III. Partenariats

36. Le sous-programme a conclu un partenariat et a collaboré avec des organismes stratégiques des Nations Unies et des institutions panafricaines dans le but de tirer parti d'une exécution conjointe en vue de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

A. Commission de l'Union africaine

37. Le sous-programme a travaillé en étroite collaboration avec la CUA et a appuyé celle-ci par l'intermédiaire de la Direction du développement social et de la Direction de la paix et de la sécurité. En particulier, le sous-programme a œuvré en étroite collaboration avec le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre et l'OIM pour aider à organiser l'examen continental du Pacte mondial. La réunion avait essentiellement pour objectif d'articuler au niveau des pays les priorités, les lacunes et les difficultés pour une meilleure mise en œuvre du Pacte mondial.

38. Le sous-programme a également conclu un partenariat avec l'Union africaine en tant que coréalisateur du programme de travail du sous-comité du logement et de l'urbanisation du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation.

39. Dans l'ensemble, le sous-programme aide la CUA à abriter les réunions des comités techniques spécialisés dans le cadre du Système des Nations Unies pour le développement, en appui aux priorités de l'Union africaine.

B. Organisation des Nations Unies

40. Le sous-programme a conclu un partenariat avec ONU-Habitat, le Fonds d'équipement des Nations Unies, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre d'un projet visant à aider les autorités locales d'Accra, de Harare et de Yaoundé à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de relance économique et financière face au COVID-19. Il a également collaboré avec d'autres commissions régionales à l'exécution conjointe du projet du Compte pour le développement 13 sur les réponses au COVID-19. La production conjointe d'un site web mis à jour avec l'ensemble des pays (193) et les données spécifiques à l'Afrique ont été essentielles pour comprendre les réponses tant fiscales que monétaires et dégager d'autres indications propres à chaque pays.

41. Le sous-programme a collaboré avec l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'OIM et d'autres organismes des Nations unies à l'organisation à la fois de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable et l'examen continental du Pacte mondial.

IV. Activités prévues dans le cadre du sous-programme 9 pour l'exercice biennal 2022-2023

42. Le sous-programme prévoit d'appuyer l'élargissement des possibilités d'action des États membres grâce à des supports de connaissances empiriquement fondés, de fournir une assistance technique, des occasions de

dialogue régional et un apprentissage sur des stratégies propres à promouvoir l'inclusion et le développement équitable en Afrique. Un appui sera apporté pour renforcer les stratégies nationales d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités, en mettant l'accent sur la protection sociale, la population et le développement, la santé, les jeunes, la migration et le vieillissement. Le sous-programme fournira des options pour l'élaboration de politiques nationales permettant de contribuer à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, comme conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. La résilience et la viabilité du système de santé resteront des éléments essentiels des activités du sous-programme. Celui-ci apportera également un appui continu aux États membres africains dans la mise en œuvre et l'évaluation du Pacte mondial, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement), du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi que de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement. Les activités prévues tiendront compte des nouvelles occasions à saisir sur le continent et des nouvelles solutions technologiques qui y apparaissent pour favoriser l'adoption de politiques visant à une meilleure résilience. Ce faisant, le sous-programme collaborera avec les institutions spécialisées des Nations Unies, le secteur privé et toutes les parties prenantes, notamment par l'intermédiaire des bureaux des coordinateurs résidents des Nations Unies.

43. Il continuera, au surplus, de promouvoir comme domaine prioritaire la création d'emplois urbains par l'élaboration de stratégies urbaines et de cadres d'investissement pour la planification du développement national. Le sous-programme développera les connaissances des États membres, fournira une assistance technique et facilitera l'apprentissage et le dialogue au niveau régional concernant les politiques, afin de promouvoir une urbanisation planifiée et gérée en vue d'une transformation structurelle accélérée. Plus précisément, le sous-programme aidera les États membres à tirer parti de l'urbanisation grâce à la planification du développement national, de la politique industrielle et de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf. De plus, une assistance technique sera fournie pour renforcer la capacité des États membres à mieux mesurer et suivre la dynamique de l'urbanisation, notamment les performances budgétaires et économiques des villes. Le travail sera accompli en grande partie en partenariat avec notamment la CUA, ONU-Habitat, la BAD et Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique.

V. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

44. Les difficultés rencontrées et les enseignements :

a) La collaboration de la CEA avec les instituts de recherche doit être planifiée dans un cadre de coopération durable au lieu d'avoir lieu par projet. La mise en œuvre du cadre peut être adaptée selon les instituts de recherche/organisations d'enseignement supérieur répertoriés, et selon les arrangements formels mis en place au début du cycle de planification.

b) La réponse à la demande cumulée d'assistance technique émanant des États membres doit mieux correspondre à la mobilisation des ressources internes et externes. La fourniture continue et de grande ampleur d'un appui technique aux États membres au fil du temps constitue un véritable défi à relever, vu la rareté des ressources, les changements de priorités et demandes supplémentaires autres que celles prévues doivent être classés par ordre de priorité. En outre, le maintien et l'approfondissement de l'appui technique aux États membres au fil du temps constituent un défi en raison des ressources, des

changements de priorités et de la fréquence de changement des personnes dans les institutions gouvernementales.

c) Des difficultés spécifiques liées aux demandes d'assistance pour riposter à la pandémie de COVID-19 émanant des États membres, assistance qui a été promptement fournie par la CEA, pour faire face à la situation d'urgence et changeante, ont créé des difficultés particulières qui ont retardé la mise en œuvre des activités prévues. Compte tenu de la persistance de la pandémie, l'augmentation de telles demandes doit être prise en compte dans le cycle de planification.

d) Bien que des réunions se soient tenues virtuellement, la connectivité a posé de nombreux problèmes, comme en témoigne la différence significative entre le nombre d'inscrits et le nombre de participants. Il est nécessaire de mettre en place des arrangements adéquats à l'avance pour s'assurer que les personnes qui s'inscrivent peuvent participer activement aux réunions virtuelles.

VI. Conclusion

45. Le sous-programme continuera d'entreprendre des recherches empiriques et axées sur les politiques, afin de renforcer les capacités des États membres dans leurs efforts tendant à concevoir et à mettre en œuvre des politiques appropriées qui favorisent un développement durable inclusif et équitable dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, de l'emploi et de la protection sociale, de la population, des migrations et de l'urbanisation, conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. Il le fera par son travail analytique, son appui aux politiques et ses conseils, le développement d'outils, l'organisation de dialogues sur les politiques et le renforcement des capacités. Ce faisant, le sous-programme alignera ses activités sur les décisions et orientations du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre. Des partenariats seront mis à profit, notamment avec la CUA, les organismes du système des Nations Unies, la société civile, les États membres, les CER et autres partenaires pour le développement. Compte tenu des effets du COVID-19, les travaux du sous-programme continueront de mettre l'accent sur les politiques visant à mieux aller de l'avant et à accroître la résilience tout en poursuivant l'objectif global de l'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités.

Annexe

Résumés tabulaires des activités menées au titre du sous-programme 9, 2020–2021

Tableau 1
Section des politiques sociales

	<i>Domaine</i>	<i>Fonctions essentielles</i>	<i>Zones géographiques retenues</i>
1.	Lutte contre la pauvreté	Groupe de réflexion, réunion	Ensemble des Etats membres africains
2.	Protection sociale	Groupe de réflexion, réunion	Ethiopie, Namibie
3.	Santé	Groupe de réflexion, réunion programmatische	Ensemble des Etats membres africains, en particulier la Namibie, le Nigéria
4.	Migrations	Groupe de réflexion, réunion programmatische	Ensemble des Etats membres africains
5.	Emploi des jeunes	Groupe de réflexion, réunion programmatische	Algérie, Angola, Ethiopie, Kenya, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, République- Unie de Tanzanie
6.	Indice africain de sécurité humaine	Groupe de réflexion, réunion	Cameroun, Djibouti, Mali, Soudan, Zambie

Tableau 2
Section de l'urbanisation et du développement

	<i>Domaine</i>	<i>fonctions essentielles</i>	<i>Zones géographiques retenues</i>
1.	Relance économique dans les villes	Groupe de réflexion, réunion programmatische	Accra, Harare
2.	Urbanisation et intégration	Groupe de réflexion	Sous-régions africaines
3.	Priorités stratégiques dans la planification nationale	Groupe de réflexion, programmatische	Djibouti Tchad,
4.	Aménagement de l'espace économique	Groupe de réflexion, réunion programmatische	Ethiopie
5.	Mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes en Afrique	Groupe de réflexion, réunion	Sous-régions africaines
6.	Prise en compte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063	Groupe de réflexion, programmatische	Accra, Harare, Yaoundé, District de Ngora (Ouganda), Victoria Falls (Zimbabwe)
7.	Estimation du PIB des villes	Groupe de réflexion, programmatische	Accra, Harare, Kigali, Lusaka, Maseru, Yaoundé